PLAN OF TOWNSHIP

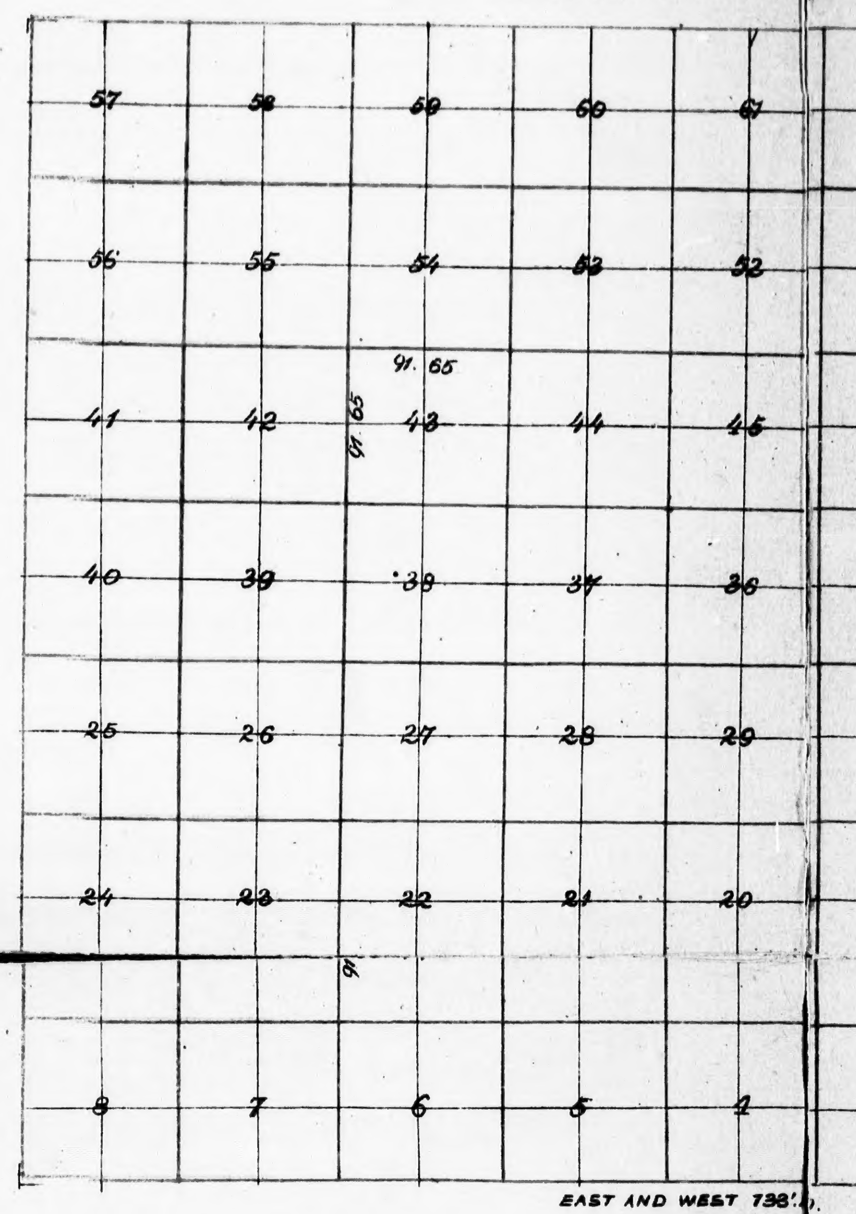
IN

PROPOSED SYSTE[M]

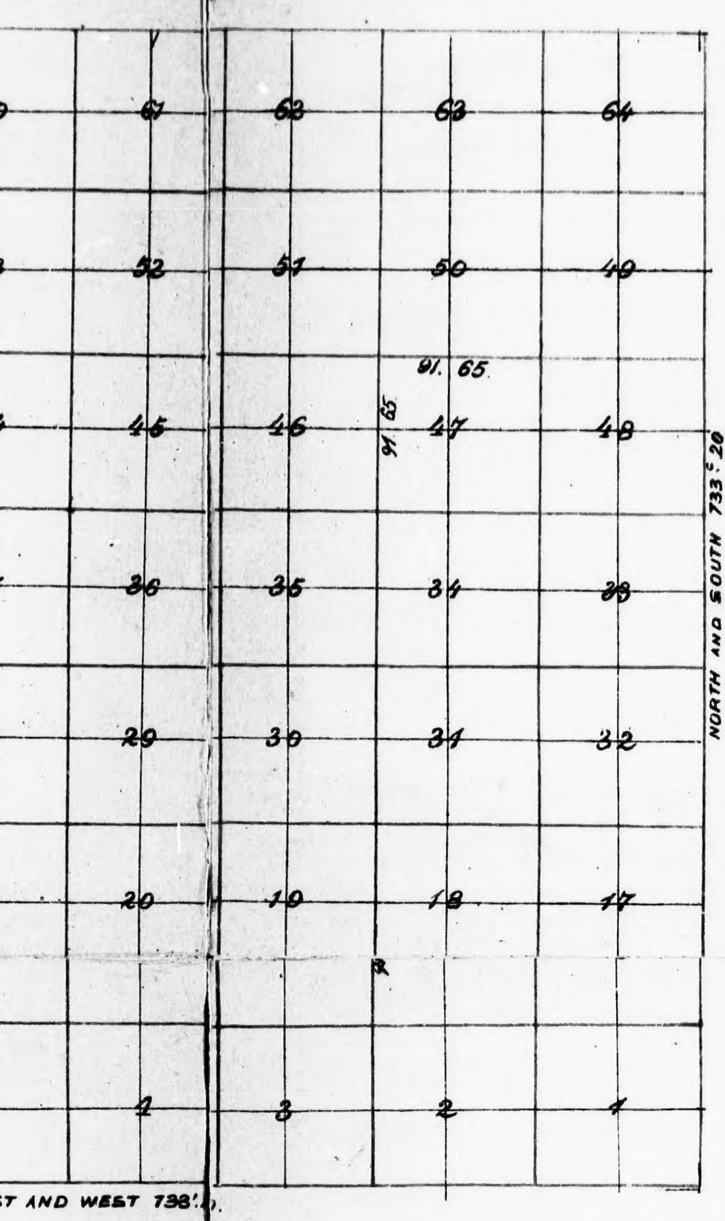
OF

PUBLIC SURVEYS

Red River Territory



Burland, Lafricain & C° Montreal.



Memoranda

The Township is divided into 64 Squares of 800 Acres each exclusive of allowance for Road which is five per cent This five per cent is added into the Section as laid out upon the ground.

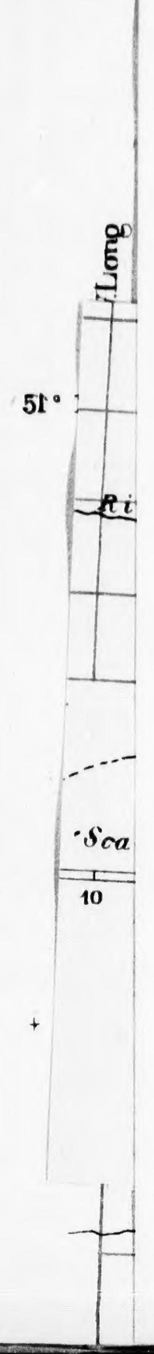
The Sections number consecutively commencing in S.E and ending in N.E Corners of Townships.

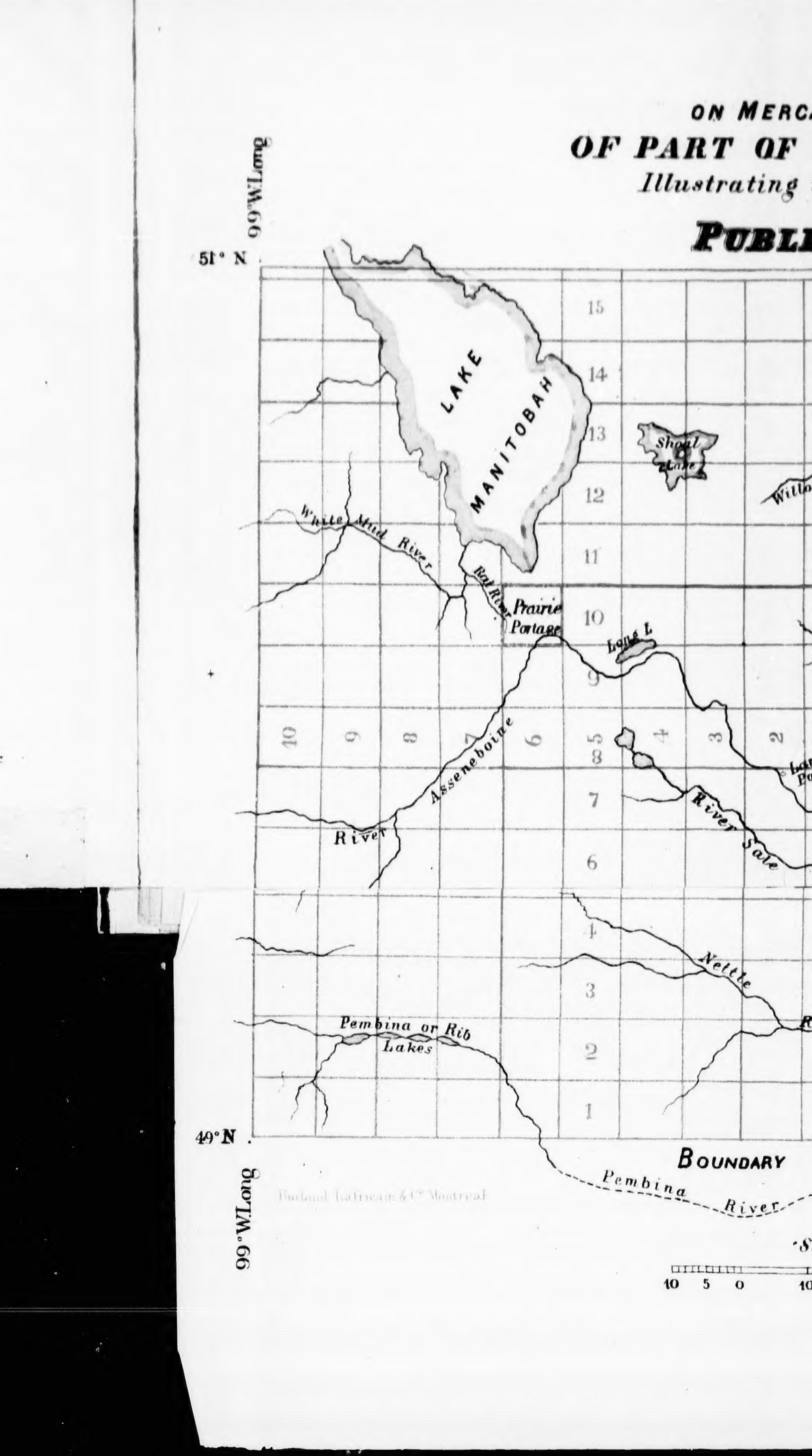
The area of the whole Township including five per cent for road 53760 acres.

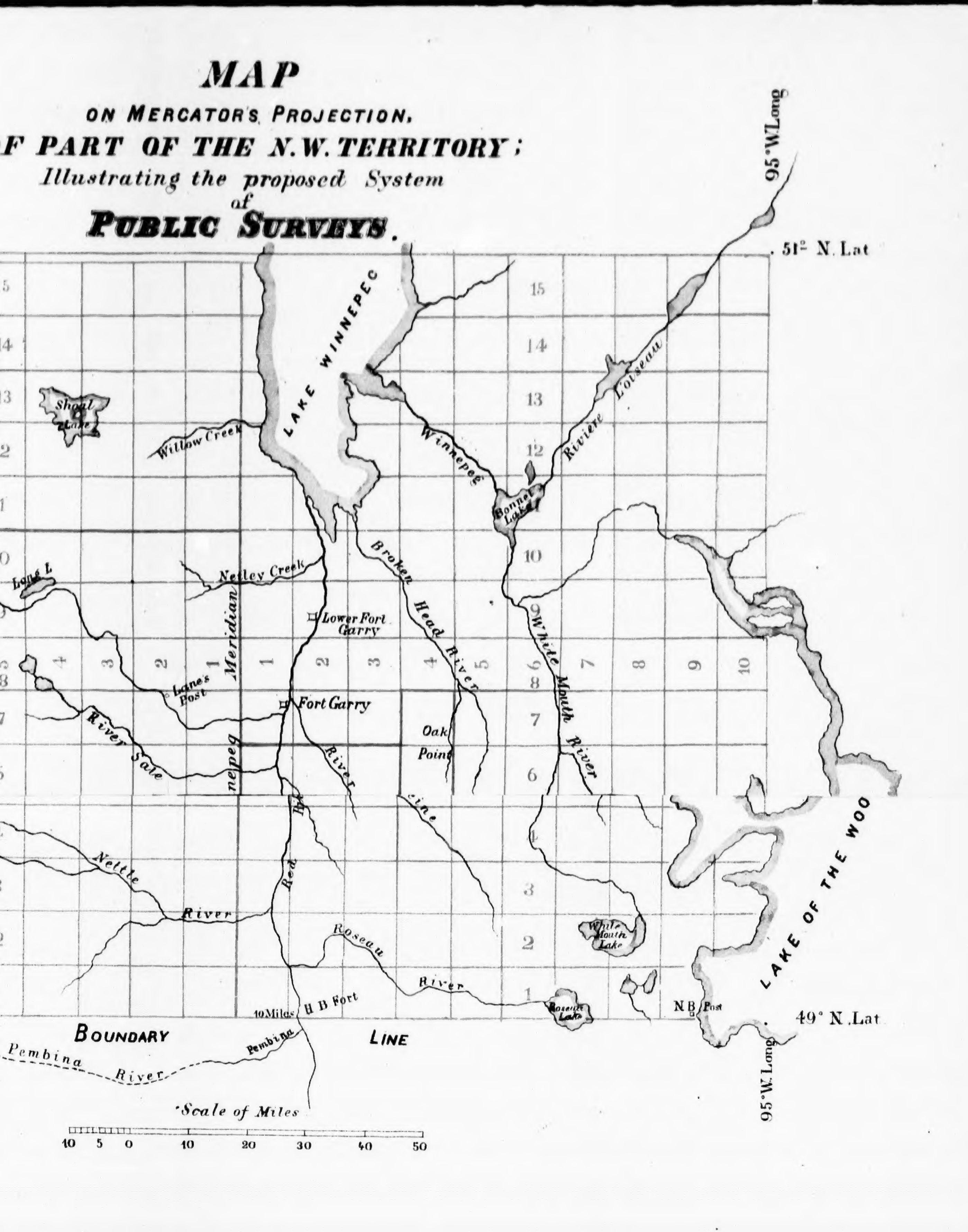
Fort Garry
Aug. 28th 1869

(signed) J. S. Dennis

51


Long
51°
Ri
Sca
10


ON
OF PART OF
99°W.Long
51° N
LAKE MANITOBAH
Shoal Lake
White Mud River
Rat River
Prairie Portage
Long L
Asseneboine River
River Sale
Nettle
Pembina or Rib Lakes
49°N
BOUNDARY
Pembina River
99°W.Long
Burland, Lafricain & C° Montreal
10 5 0


MAP
ON MERCATOR'S PROJECTION.
F PART OF THE N.W. TERRITORY;
Illustrating the proposed System
of
PUBLIC SURVEYS.
95°W.Long
51° N. Lat
LAKE WINNEPEG
Shoal Lake
Willow Creek
Winnepeg
Rivière L'oiseau
Bonnet Lake
Broken Head River
Netley Creek
Long L
Lower Fort Garry
Meridian
Lane's Post
Fort Garry
Oak Point
White Mouth River
River Sale
River
Red River
Nettle River
Roseau River
White Mouth Lake
Roseau Lake
LAKE OF THE WOO
N B Post
10 Miles
H B Fort
49° N. Lat
BOUNDARY
LINE
Pembina
Pembina River
95°W. Long
Scale of Miles
10 5 0 10 20 30 40 50

LAKE MANITOBAH

SHOAL LAKE

11d Range West

1st Range West

10

9

8

7

6

River Assineboine

PRAIRIE PORTAGE

R.C. Church

SETTLEMENT

SMALL MARSHY LAKES

Meridian

LAKE WINNIPEG

Netley Creek

St. Peters

Stone Fort

St. Andrews

St. Pauls

RED RIVER

St. Johns

TOWN OF WINNIPEG

FORT GARRY

St. Boniface

R.C. Church

Headingly Church

Saint James

SETTLEMENT OF ASSINEBOINE

St. Vital

Point where Webb's party was stopped.

River Seine

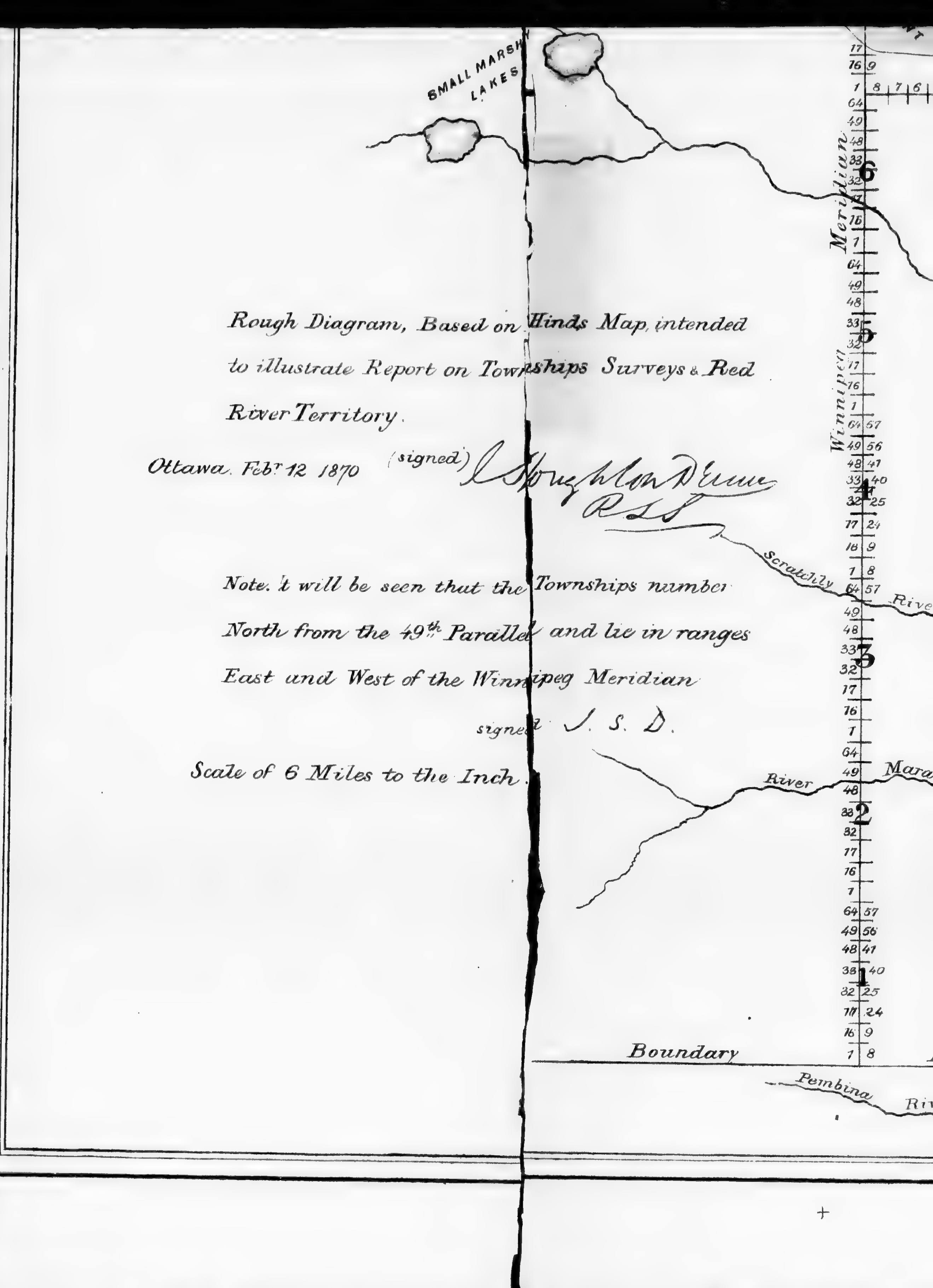
1st Range West

Range 1 East

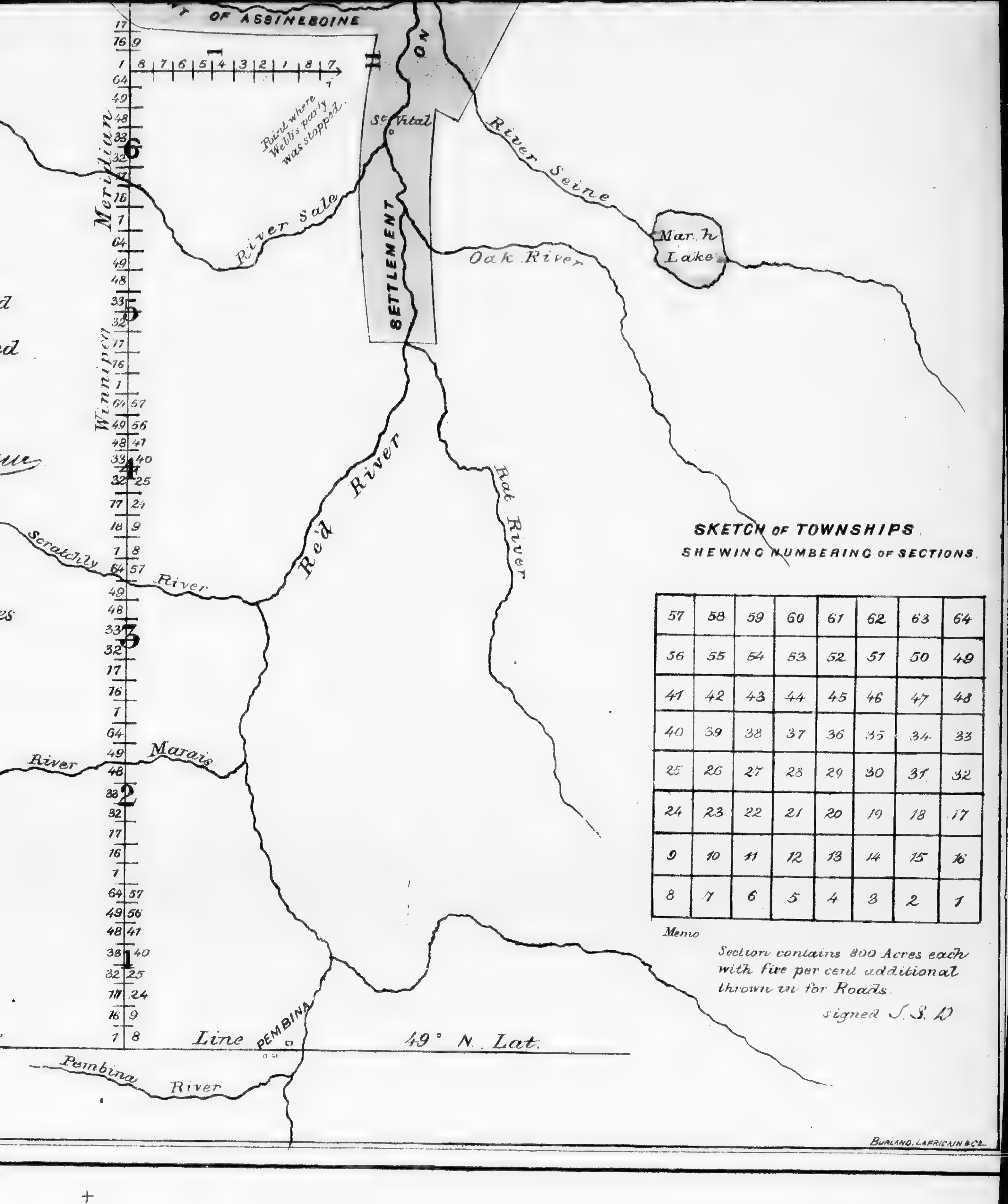
Range 2 East

Meridian

COAL LAKE



SMALL MARSHY LAKES
Rough Diagram, Based on Hinds Map, intended to illustrate Report on Townships Surveys & Red River Territory.
Ottawa. Febr 12 1870 (signed)
Note. It will be seen that the Townships number North from the 49th Parallel and lie in ranges East and West of the Winnipeg Meridian
signed J. S. D.
Scale of 6 Miles to the Inch.
Winnipeg Meridian
6
5
4
3
2
1
Scratchly
River
River
Boundary
Pembina



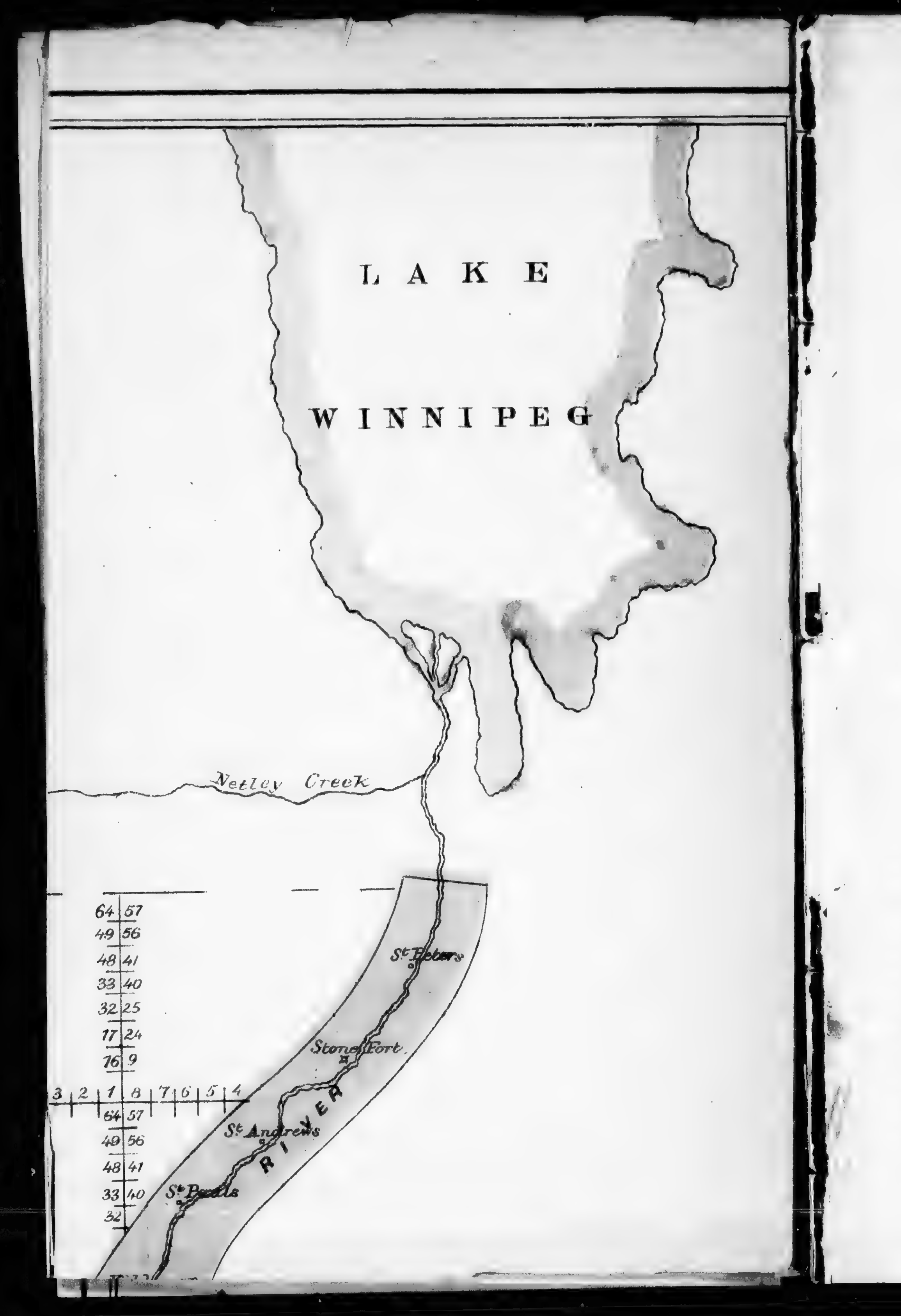
SKETCH OF TOWNSHIPS
SHEWING NUMBERING OF SECTIONS.

57	58	59	60	61	62	63	64
56	55	54	53	52	51	50	49
41	42	43	44	45	46	47	48
40	39	38	37	36	35	34	33
25	26	27	28	29	30	31	32
24	23	22	21	20	19	18	17
9	10	11	12	13	14	15	16
8	7	6	5	4	3	2	1

Memo

Section contains 800 Acres each with five per cent additional thrown in for Roads.

signed S. S. D


LAKE
WINNIPEG
Netley Creek
St. Peters
Stone Fort
St. Andrews
St. Pauls
RIVER
64 57
49 56
48 41
33 40
32 25
17 24
16 9
3 2 1 8 7 6 5 4
64 57
49 56
48 41
33 40
32

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 février 1870, demandant copie des instructions données aux arpenteurs envoyés dans le territoire du Nord-Ouest, et un état indiquant le nombre d'hommes employés et les salaires qu'ils doivent recevoir ; aussi, copie de tous ordres en conseil relatifs à ces arpentages et rapports des arpenteurs employés, avec copie de tous documents y relatifs.

Par ordre.

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT,
OTTAWA, le 24 mars, 1870.

(TRADUCTION.)

(No. 4,852.)

OTTAWA, le 10 juillet, 1869.

MONSIEUR,—Relativement à la question que nous avons discutée hier, je vous invite à vous rendre immédiatement au Fort Garry, Rivière-Rouge, afin de choisir, comme je vous l'ai expliqué, les localités les plus convenables pour l'arpentage de townships destinés à la colonisation immédiate.

Vous conférerez avec le gouverneur McTavish, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, lequel est à même et s'estimera sans doute heureux de vous donner avis et assistance dans l'accomplissement de cet important devoir. Vous vous entendrez aussi avec M. Snow, surintendant du chemin du Fort Garry et du Lac des Bois ; M. Snow pourra vous donner des renseignements sur la nature du pays aux environs de la Pointe-des-Chênes, et vous dire jusqu'à quel point il est propre à la colonisation immédiate. M. Snow recevra instruction de vous prêter assistance et de mettre à votre disposition, dans le cas où vous en auriez besoin, les instruments d'astronomie et autres appartenant à ce département et qui sont actuellement entre ses mains.

Vous ferez rapport au département du plan que vous vous proposez d'adopter pour l'arpentage (vous y joindrez une esquisse de carte), sitôt que vous aurez pris une détermination à cet égard. Mais en attendant que vous ayez reçu avis que votre plan est approuvé ou modifié, vous ferez, à la Pointe-des-Chênes et dans le voisinage de la Rivière-Rouge, les arpentages que vous jugerez devoir être nécessaires dans tous les cas.

Le système américain d'arpentage semble le plus convenable pour cette région, sauf ce qui concerne l'étendue des sections. Les premiers émigrants, et ceux que l'on doit surtout chercher à attirer, viendront probablement du Canada, et il importe de leur offrir des lots ayant les dimensions auxquelles ils ont été accoutumés. Vous devrez donc donner à chaque section 800 acres, au lieu de 640 comme dans le système américain. Il faudra aussi faire des réserves suffisantes pour les grands chemins.

Aussitôt que l'arpentage d'un township sera terminé, vous devrez remettre copie du plan au gouverneur ou à quelque haut fonctionnaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, afin que la compagnie puisse désigner les lots ou sections qui, d'après les termes du transfert, deviendront sa propriété.

Vous vous considérerez comme employé de ce département, mais employé temporaire. Vous aurez le même traitement que M. Snow. On fera dûment honneur à vos traites sur le département pour les dépenses nécessaires.

On vous recommande la plus grande économie dans l'exécution des travaux dont vous êtes chargé.

J'ai l'honneur, etc.,
WM. McDOUGALL,
Ministre des Travaux Publics.

Au lieutenant-colonel Dennis, A. P.,
Toronto.

(No. 7,369.)

TORONTO, le 13 juillet, 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 courant, par laquelle vous me transmettez les instructions relatives à ma mission à la Rivière-Rouge.

J'apprécie hautement l'honneur qu'on me fait en me désignant pour une mission aussi importante et je ferai tous mes efforts pour m'en acquitter avec succès.

J'ai l'honneur, etc.,
J. S. DENNIS.

A l'honorable Wm. McDougall, C. B.,
Ministre des Travaux-Publics,
Ottawa.

(No. 7,493.)

TORONTO, le 26 juillet 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, en duplicata, les comptes pour instruments et autres articles nécessaires achetés ici par moi en vue des opérations que je suis chargé de diriger à la Rivière-Rouge.

Je n'ai fait aucun achat inutile, mais aussi je n'ai rien négligé pour me mettre à même de remplir convenablement l'importante mission qui m'est confiée.

J'ai dressé un inventaire d'après les comptes, et je veillerai à ce que les instruments et autres articles ne soient employés que pour l'usage du gouvernement et d'après mes instructions.

J'ai l'honneur, etc.,
J. S. DENNIS,
Arpenteur.

A l'honorable Wm. McDougall, C. B.,
Ministre des Travaux Publics,
Ottawa.

(No. 7,989.)

TORONTO, le 17 juillet, 1869.

MONSIEUR,—Je constate que les instruments achetés de M. Potter par M. Snow ne sont destinés qu'à observer les phénomènes atmosphériques, et je vous écris pour vous demander l'autorisation d'acheter les instruments qui seront nécessaires pour les arpentages dans le territoire de la Rivière-Rouge.

Les aides-arpenteurs qui pourront être employés de temps à autre devront se munir d'un bon théodolite ou instrument des passages. Toutefois, il serait nécessaire que le gouvernement se procurât un assortiment d'instruments dans lequel j'aurais soin d'avoir un théodolite ou instrument des passages parfaitement sûr pour fixer les méridiens ou lignes de base dans le système d'arpentage de cette région.

M. Potter possède un de ces instruments qu'il désigne sous le nom de " théodolite ou instrument des passages pour l'altitude et l'Azimuth. " Cet instrument a été importé par feu M. Hawkins, A. P., pour faire des observations astronomiques et il a coûté $300. Il l'a presque toujours gardé dans un observatoire, et comme l'instrument n'a pas servi depuis la mort de M. Hawkins, il est en parfait état. On pourrait se le procurer pour $125, peut-être moins, et j'en recommanderais fortement l'achat.

On devra donc se procurer :—

1.	L'instrument ci-dessus mentionné..................................soit	$125
2.	Un horizon artificiel..	25
3.	Un bon niveau..	80
4.	Une longue-vue...	25
		$255

5.	Instruments pour dessiner, rapporteur, équerres, règles, etc......	Ces instruments ne coûteront qu'une bagatelle.
6.	Boîte de peintures..	
7.	Papier à dessin et autre papeterie...................................	
8.	Almanach et tables de navigation.....................................	
9.	Un petit tabouret..	

Tous ces articles sont essentiels et je veillerai, pour le gouvernement, à ce qu'on en fasse bon usage.

J'ai l'honneur, etc.,

J.S DENNIS.

...orable Wm. McDougall, C. B.,
Ministre des Travaux Publics,
Ottawa.

No. 7676.

SAINT-CLOUD, le 6 août, 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport de mon arrivée ici en route pour le Fort-Garry.

Mon parti devait se composer de M. McGrath, A. P., d'Ottawa, de M. Hart, de Brantford, A. P., et de moi-même. Mais le premier de ces messieurs étant tombé malade, n'a pu me rejoindre à Toronto, le 27 *ultimo*, comme il était convenu, et j'ai dû télégrapher à M. Witcher de l'envoyer, à ma suite, à St. Paul ; j'ai également suggéré qu'on pourrait l'envoyer par le Lac Supérieur avec le parti du gouvernement que l'on pensait pouvoir laisser Toronto le 6 ou le 8 du présent mois.

Toutefois, avant de quitter Toronto, je fus rejoint par cinq messieurs qui avaient obtenu permission d'accompagner mon parti jusqu'au Fort Garry, en payant leurs dépenses, et ces messieurs sont actuellement avec nous, ce qui forme en tout un parti de sept personnes

Nous sommes arrivés dimanche dernier à St. Paul.

Quelques jours furent employés à l'achat de chevaux, voitures et habillements pour le voyage, parce que j'ai constaté qu'on pouvait faire ici ces achats très-avantageusement. Pour faire ces achats, j'ai tiré sur vous, par l'intermédiaire de la " Marine Bank," au montant de mille piastres.

J'ai eu quelques entrevues avec M. Davidson, arpenteur général du Minnesota, qui a mis la plus grande obligeance à me fournir tous les renseignements désirables sur le système américain d'arpentage.

Deux attelages et des provisions pour notre trajet jusqu'à la Rivière-Rouge ont été expédiés de Saint Paul mercredi dernier et sont arrivés il y a environ une heure. Je les ai devancés par le chemin de fer qui se termine ici, afin d'obtenir de nouveaux renseignements sur notre voyage que nous commencerons demain. Je pense que nous ferons le trajet en quinze jours.

J'ai été fort bien accueilli par M. Kittson, de St. Paul, et par M. Burbanks, ici. Ces deux messieurs me disent que nous ne perdrons probablement rien en revendant nos chevaux et voitures à la Rivière-Rouge. Toutefois, s'il y avait quelque perte, chacun des membres du parti devra en payer sa quote-part, en sorte que je pourrai, à fort peu de chose près, remettre au gouvernement la somme dépensée pour notre équipement.

Cet item ne sera pas omis dans mes comptes. Contrairement à mon attente, n'ayant reçu à St. Paul aucun avis des mouvements de M. McGrath, je télégraphiai de cette ville à M. Whitcher et à mon arrivé ici, j'ai reçu réponse que M. McGrath *ne pourrait pas venir.*

Cette déception pourra nuire aux opérations que je me proposais de faire à la Rivière Rouge.

Dans ces circonstances, craignant que cette lettre n'arrive à Ottawa qu'après votre départ pour le Fort Garry par le Lac Supérieur, j'ai écrit d'ici à M. Webb, A. P., de Brighton, en qui j'ai une grande confiance et qui m'a exprimé un vif désir d'être employé à la Rivière-Rouge, et j'ai pris la liberté de l'inviter à venir me rejoindre au Fort Garry sans plus de délai.

J'ai donné instruction à M. Webb de voir ici M. Burbank avec qui j'ai pris des arrangements pour le voyage de M. Webb, et j'espère qu'il n'y aura que peu ou point de difficultés, car un convoi de charrettes doit partir pour la Rivière-Rouge peu de temps après la date à laquelle arrivera probablement M. Webb.

J'espère que ces arrangements mériteront votre approbation.

J'ai l'honneur, etc.,

J. S. DENNIS, A. P.

Wm. McDougall, C. B.
Ministre des T. P., Ottawa.

(No. 5,175.)

OTTAWA, le 14 août, 1869.

MÉMOIRE.—Le soussigné a l'honneur de demander qu'une nouvelle somme de $20,000 soit mise à sa disposition pour faire face aux frais d'exploration des chemins entre le Lac Supérieur et la Rivière-Rouge.

Respectueusement soumis,

WM. MCDOUGALL,
Ministre des Travaux Publics.

(No 7,988.)

ETABLISSEMENT DE LA RIVIÈRE-ROUGE, le 21 août, 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que je suis arrivé à cet établissement, hier à 2 heures après-midi, en compagnie du Dr. Schultz; j'ai été un peu retardé par les fortes pluies du 15 et du 16 courant.

J'attends, vers mardi prochain, le reste de mon parti. En attendant, j'ai commencé à prendre des dispositions pour faire les arpentages sans délai. Les maisons sont très-rares et il est difficile de s'en procurer; mais, grâces à l'obligeance des Drs. Schultz et Bown, qui ont eu toutes les boutés pour moi, j'ai pu obtenir une partie de maison pour y établir mon bureau et 'ai engagé les services d'un charpentier qui me fait des tables à dessin, etc., etc.

Après-demain (lundi) je visiterai la Pointe-des-Chênes et j'irai voir M. Snow. Un jour ou deux plus tard, je reviendrai ici et j'irai d'abord au Portage de la Prairie et je continuerai mon chemin, examinant la région dans le voisinage immédiat de cet établissement. Je serai alors à même de vous expédier une esquisse des premiers arpentages faits d'après un système général et de les soumettre à votre examen.

Le gouverneur McTawish que j'ai visité aujourd'hui me semble parfaitement disposé à m'aider dans l'accomplissement de ma mission.

Relativement à la liste des terres concédées par la compagnie, il me dit qu'il ne croyait pas pouvoir me les remettre, mais que je pourrais toujours les consulter et en prendre des copies. Je prendrai donc des mesures pour les faire copier immédiatement. Je regrette d'avoir à dire qu'il règne une grande confusion et une grande irrégularité dans l'arpentage et la désignation de ces lots, et il faudra beaucoup de soin et d'habilité pour résoudre les difficultés provenant de désignations erronées et de titres contestables.

Avec votre approbation, voici ce que je proposerais pour cette catégorie de lots:—

1o. Faire faire un arpentage exact et dresser une carte exacte.

2o. Avec ces données, essayer autant que possible à concilier l'état réel des choses avec la désignation inscrite dans l'octroi et, cela fait, marquer définitivement les limites, et enfin obtenir l'approbation de la législature pour les arpentages et la carte.

Il sera probablement nécessaire, dans plusieurs cas, de donner aux parties intéressées une compensation pour insuffisance de la superficie concédée, ce qui pourra se faire en leur accordant un lot en arrière.

Je constate que la population est très-irritée au sujet de ces arpentages et parce que l'on veut faire de nouveaux établissements sans éteindre, au préalable, les titres des Sauvages.

Vous avez sans doute appris que les Métis ont fait une assemblée publique pour demander compte à la compagnie des deniers payés pour le transfert au Canada.

Quelle que soit l'opinion du gouvernement sur la nature du titre qui sera conféré par l'acte de transfert, savoir que les frais seront, ou non, à la charge de la compagnie, je suis convaincu que le gouvernement devra commencer par éteindre le titre des Sauvages.

Cette question doit être regardée comme étant de la plus haute importance.

Je vous répéterai, à ce propos, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire à Ottawa, c'est qu'il n'y a pas un instant à perdre. Depuis mon arrivée ici, je suis devenu encore plus convaincu de la nécessité d'agir sans délai.

En supposant que le transfert soit fait, on pourrait obtenir le but désiré cet automne.

Il n'est pas douteux que la colonisation du pays serait gravement retardée si les Sauvages et les Métis prenaient une attitude hostile à l'égard des nouveaux colons et du gouvernement.

Les difficultés pourraient s'accroître du fait qu'on laisserait aux mécontents tout l'hiver pour organiser une opposition aux vues du gouvernement.

En attendant, il est fort probable que les Métis français qui forment un quart ou un cinquième de la population de la colonie, soit environ 3,000 âmes,—se montreront turbulents. Ils ont même fait des menaces de violence dans le cas où l'on essaierait de faire les arpentages.

J'irai voir aujourd'hui les dignitaires de l'église catholique romaine, et après leur avoir expliqué les intentions du gouvernement, je les prierai d'expliquer les faits à leurs ouailles.

Je suis heureux de dire que les récoltes ont bonne apparence. L'orge est récoltée et l'on a commencé à couper le blé. Le rendement sera très-considérable. D'après d'anciens colons canadiens que j'ai eu l'occasion de voir, le rendement moyen, dans la colonie, sera de 30 minots par acre, et le tiers de la superficie où l'on a serré du blé rendra, en moyenne, 40 minots par acre.

On m'a montré des champs actuellement couverts d'une récolte magnifique, et qui produisent depuis 20 à 30 ans sans qu'on n'y ait jamais mis d'engrais.

Le sol de la vallée de la Rivière-Rouge est d'une fertilité extraordinaire.

Ce que j'ai visité du pays m'a laissé les meilleures impressions.

J'ai l'honneur, etc.,

J. S. DENNIS.

A l'honorable Wm. McDougall, C. B.,
Ministre des Travaux Publics,
Ottawa.

(No. 8,003.)

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 20 août, 1869.

Relativement à un mémoire de l'honorable ministre des travaux publics, en date du 14 août 1869, le comité recommande qu'une somme additionnelle de vingt mille piastres (20,000,) soit mise à la disposition du ministre pour lui permettre de faire face aux dépenses nécessaires pour le tracé des chemins entre le Lac Supérieur et la Rivière-Rouge.

(Certifié,) W. A. HIMSWORTH,
A. G. C. P.

A l'honorable ministre des Travaux Publics.

(No. 8,060.)

ETABLISSEMENT DE LA RIVIÈRE-ROUGE, le 28 août, 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, les documents suivants qui forment l'exposé d'un système projeté d'arpentage et de subdivision des terres publiques dans le territoire du Nord-Ouest :—

(A.) Explication détaillée du système proposé.

(B.) Carte, projection de Mercator,—indiquant la division projetée en townships, d'une partie du territoire.

(C.) Plan d'un township, indiquant la méthode proposée de subdivision.

Avant de recommander ce système, j'ai sérieusement étudié la question, et je crois que cette proposition répond parfaitement aux besoins du territoire.

Pour me mettre au fait du système américain, j'ai eu l'avantage de renseignements complets et détaillés qui m'ont été fournis par l'honorable Joseph S. Wilson, commissaire-général des terres, aux Etats-Unis. J'ai eu aussi des entrevues avec le général Nutting, ancien arpenteur-général, avec M. Davidson, actuellement arpenteur-général du Minnesota et avec plusieurs autres américains marquants.

Je dois aussi des renseignements précieux et d'utiles recommandations à M. Russell, assistant-commissaire, et à M. Devine, chef des arpentages au ministère des terres de la Couronne, Ontario.

On reconnaît généralement que le système américain est défectueux en ce qu'il ne fait pas de réserves pour les chemins publics, ce qui oblige le gouvernement à reprendre du colon une certaine étendue des terres qu'il lui a payées.

Je crois aussi qu'on donne inutilement aux townships des dimensions trop petites.

Dans une région de prairies où les communications sont beaucoup plus faciles que dans une région accidentée, il est bon que les townships soient étendus; il en résulte de l'économie dans l'administration des affaires municipales.

Je donne donc uniformément aux townships soixante-quatre sections de huit cents acres chacune, et pour les chemins, j'ajoute cinq pour cent à la superficie de chaque section, ce qui donne 53,760 acres pour la superficie du township.

Je crois que ce percentage pour les chemins suffit aux besoins du pays.

M. Snow que, d'après mes instructions, j'ai consulté, est fortement en faveur d'un octroi fixe pour les chemins. Je crois néanmoins que le plan proposé est préférable parce qu'il simplifie les arpentages et laisse plus complètement à la discrétion des autorités municipales le tracé des grands chemins.

Le numérotage des townships à partir d'une base uniforme, la frontière sud du territoire, et le numérotage des rangs des townships à l'est et à l'ouest, à partir d'un méridien principal, sont très-simples et seront compris de tout le monde.

De cette manière, on évitera aussi la confusion dans l'administration des octrois de terres.

Dans une région aussi vaste, il est, dès l'abord, indispensable qu'on puisse désigner les townships par numéros pour l'arpentage et les octrois de terres.

Conformément à l'usage suivi dans les Etats de l'ouest, les townships seront nommés plus tard par les colons eux-mêmes.

Quant aux opérations actuelles, je me trouve gêné par plusieurs circonstances.

D'abord en attendant l'adoption, par le gouvernement, d'un système d'arpentage, je m'étais proposé d'arpenter la zône des terres concédées par la compagnie et qui forme une bande de deux milles de large sur les deux rives de la Rivière-Rouge, en remontant cette rivière à environ quarante milles de son embouchure, et sur les deux rives de l'Assiniboine, en remontant plusieurs milles.

J'ai hésité à entreprendre ce travail parce que la récolte n'était pas encore faite et qu'en traversant les terres on aurait pu causer plus ou moins de dommages aux colons, ce qui, dans les dispositions actuelles des Métis, aurait été peu judicieux. D'autre part, entreprendre l'arpentage des townships à la Pointe-des-Chênes et au Portage de la Prairie, d'après le système proposé, serait peut-être anticiper sur une approbation qui pourrait être refusée. Mais la saison étant avancée, et ne croyant pas devoir laisser mon personnel inoccupé, je me propose de gagner immédiatement la frontière sud d'où, à une distance de dix milles ouest de Pembina, je tracerai la ligne du méridien de Winnipeg (B sur l'esquisse) jusqu'au township No. 11, au nord; de là, je tirerai la ligne Est entre les townships 6 et 7 et j'arpenterai les terres dans le voisinage de la Pointe-des-Chênes; pendant que j'exécuterai ces opérations, il est plus que probable que je recevrai vos instructions.

Je signalerai encore le malaise qui existe parmi les Métis et les Sauvages au sujet de ces arpentages qu'ils regardent comme prématurés tant que le gouvernement n'aura pas éteint leurs titres, et je ne saurais trop répéter que cette question est la première qu'il est important de régler.

J'ai eu soin de leur donner l'assurance que le gouvernement agirait envers eux avec justice et je continue tranquillement mes travaux.

Mais si ce mécontentement venait à se traduire en une opposition formelle, je cesserais immédiatement mes travaux pour attendre de vous de nouveaux ordres.

Je compte quitter Pembina le 2 ou le 3 du mois prochain pour faire le tracé de la ligne mentionnée plus haut.

Je suis retardé jusqu'à cette date pour attendre un bateau plat sur lequel on m'expédie, du Port Abercrombie, mes instruments et mes bagages.

J'ai dû les charger à cet endroit sur un bateau portant des marchandises parceque nos chevaux étaient épuisés par la fatigue et la pluie, dans de mauvais chemins, et considérablement gênés par les moustiques.

On a dû abandonner un des attelages dont un cheval a eu les pieds abîmés par le sable.

J'ai envoyé chevaux et voitures à la Pointe-des-Chênes où il y a, me dit M. Snow, de bons pâturages et où les chevaux pourront se refaire.

J'ai l'honneur, etc.,

J. S DENNIS, A. P.

A l'honorable Wm. McDougall, C. B.,
Ministre des Travaux Publics.
Ottawa.

(A.)

Méthode proposée pour l'arpentage des terres publiques dans le Territoire du Nord-Ouest.

1. Système rectangulaire. Tous les townships et sections devront être tracés de l'est à l'ouest, ou du nord au sud.

2. Les townships seront numérotés, dans la direction Nord, à partir du 49ème parallèle, et les rangs des townships seront numérotés est et ouest à partir d'un méridien donné. Ce méridien sera tiré du 49ème parallèle, à un point situé, disons à 10 milles à l'ouest de Pembina, et sera désigné sous le nom de méridien de Winnipig.

3. Les townships se composeront de 64 carrés de 800 acres chacun et contiendront, en outre, 40 acres ou cinq pour cent en superficie, dans chaque section, comme réserves pour établir des chemins publics.

4. Les townships des rivières Rouge et Assiniboine, où des rangs de lots de fermes ont été tracés par la compagnie, seront arpentés, les sections irrégulières aboutissant en arrière de ces rangs de manière à ne pas les morceler et à les laisser comme lots indépendants.

J. S. DENNIS.

(No. 8,069)

ETABLISSEMENT DE LA RIVIÈRE-ROUGE,
Le 1er septembre, 1869.

A l'honorable Wm. McDougall, C. B.,
Ministre des Travaux Publics,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que, conformément à la lettre que je vous adressai samedi dernier, j'ai envoyé aujourd'hui à St. Paul le major Wallace, le chargeant d'acheter les provisions qu'on ne peut trouver dans la colonie, telles que lard, fèves, etc., pour les besoins des partis d'arpenteurs jusqu'à l'année prochaine.

La provision de lard du parti employé par le gouvernement, sous les ordres de M. Snow, à construire le chemin du lac Supérieur est presque épuisée et ce monsieur a chargé le major Wallace d'en acheter aussi pour lui.

Je me propose d'acheter :—

70 barils de lard ;
40 minots de fèves ;
1,000 lbs. de légumes secs.

J'ai remis, à cet effet, au major Wallace une traite de $2,000.

Ce monsieur vous télégraphiera de St. Cloud et attendra vos ordres à St. Paul.

J'ai l'honneur, etc.,

J. S. DENNIS.

(No. 5,403.)

OTTAWA, 22 septembre, 1869.

MÉMOIRE.—Le soussigné a l'honneur d'exposer que, le 10 juillet dernier, une lettre d'instructions fut adressée au lieutenant-colonel Dennis, A. P., le chargeant de se rendre à la Rivière-Rouge, afin de choisir les localités les plus convenables pour l'arpentage de cantons *(townships)* destinés à la colonisation immédiate ;

Que M. Dennis, après avoir consulté les départements des terres publiques, en Canada et aux Etats-Unis, conformément aux instructions ci-dessus, a expédié certains papiers indiquant un système projeté d'arpentage et de subdivision des terres publiques dans cette partie de la Puissance.

1o. Système rectangulaire. Tous les cantons et sections devront être tracés de l'est à l'ouest, ou du nord au sud.

2o. Les cantons seront numérotés, dans la direction nord, à partir du 49ème parallèle, et les rangs des cantons seront numérotés est et ouest à partir d'un méridien donné. Ce méridien sera tiré du 49ème parallèle, à un point situé, disons à 10 milles à l'ouest de Pembina, et sera désigné sous le nom de méridien de Winnipeg.

3o. Les cantons se composeront de 64 carrés de 800 acres chacun et contiendront, en outre, 40 acres ou cinq pour cent en superficie, dans chaque section, comme réserve pour établir des chemins publics.

4o. Les cantons des rivières Rouge et Assiniboine, où des rangs de lots de fermes ont été tracés par la compagnie, seront arpentés, les sections irrégulières aboutissant en arrière de ces rangs de manière à ne pas les morceler et à les laisser comme lots indépendants. M. Dennis joint à son rapport une carte dressée d'après la projection de Mercator, exposant la division proposée, et le plan d'un canton, ainsi que le mode de subdivision recommandé.

Le soussigné recommande que le système ci-dessus d'arpentages et de subdivisions, proposé par le colonel Dennis, A. P., pour les territoires du Nord-Ouest, soit adopté et approuvé.

Respectueusement soumis.

WM. MCDOUGALL,
Ministre des Travaux Publics.

(No. 8,144.)

RAPPORT *d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le* 23 *septembre* 1869.

Le comité a examiné le rapport ci-annexé de l'honorable ministre des travaux publics, en date du 22 septembre 1869, accompagné de certains documents reçus par lui de J. Stoughton

Dennis, écuier, A. P., contenant un système pour arpenter et subdiviser les cantons (*townships*,) dans les territoires du Nord-Ouest, et sur la recommandation du ministre des travaux publics, le comité recommande que le système proposé par le colonel Dennis soit approuvé et adopté.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE, G. C. P.

A l'Honorable Ministre
des Travaux Publics.

(No. 5,409.)

OTTAWA, le 23 septembre, 1869.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 1er courant, reçue le 21, dans laquelle vous dites que $2,000 ont été remises au major Wallace pour l'achat de provisions destinées aux partis d'arpentage que vous dirigez et aux hommes employés, sous la direction de M. Snow, à la construction du chemin du lac Supérieur, le ministre désire savoir quelle partie de cette somme doit être portée au compte du chemin. Les comptes doivent être séparés.

J'ai, etc., etc.,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Lieutenant Colonel Dennis, A. P.,
Etablissement de la Rivière-Rouge.

(No. 8,333.)

FORT GARRY, ETABLISSEMENT DE LA RIVIÈRE-ROUGE.
Le 28 septembre, 1869.

A l'honorable Wm. McDougall. C. B.,
Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que je suis de retour à l'Etablissement, après avoir traversé la rivière Assiniboine en traçant mon méridien, à un point situé à environ 14 milles ouest d'ici.

Le temps a été fort mauvais dernièrement, mais j'ai pu, en moyenne, tracer, par jour, 5 milles de la ligne. Les sections de quartier et les townships ont été indiqués sur toute la ligne et l'on a marqué des points de repère au moyen de poteaux et de petits talus. M. Webb, A. P., de Brighton, Canada, que j'avais demandé par lettre écrite de St. Cloud, comme je vous en ai informé le 6 août, est arrivé ici pendant mon absence. Je l'ai envoyé, pour un jour ou deux, aider M. Hart à continuer le tracé du méridien. Pendant ce temps, j'organiserai un nouveau parti qui, sous sa direction, aura charge de tracer le cercle de latitude entre les townships 6 et 7, à l'est du méridien de la Pointe-des-Chênes.

Je continuerai le méridien jusqu'à la ligne qui sépare les townships 10 et 11 et de là je tracerai vers l'ouest le parallèle du Portage de la Prairie.

Mes observations de la latitude à Pembina m'ont amené à placer la ligne frontière entre le territoire et les Etats-Unis, à 200 pieds au nord d'un poteau indiquant le 49ème parallèle d'après les observations du capitaine Pope, devenu depuis le général Pope, de l'armée des Etats-Unis.

J'ai continué le 49ème parallèle vers l'ouest, d'après mes propres observations, sur une distance de 10 milles à l'ouest de la Rivière-Rouge, comme je le proposais dans mon rapport du 28 *ultimo*, et de ce point j'ai tracé le méridien.

Je crois devoir insister auprès du gouvernement pour qu'on forme le plus tôt possible une commission internationale chargée de déterminer la frontière à l'ouest du Lac des Bois.

Ce travail est devenu absolument nécessaire parce que les terres, dans le voisinage de Pembina, ont été dernièrement arpentées par ordre des autorités des Etats-Unis, et parce que j'ai constaté que l'arpenteur chargé de déterminer la frontière nord de ce township, qu'on

supposait être le 49ème parallèle, est parti du poteau du capitaine Pope qu'il croyait exactement placé, tandis que je suis parti d'un point situé à 204 pieds plus au nord. Ma ligne a croisé la sienne à moins de 10 milles de mon point de départ et il y a une foule de poteaux et de talus au nord de ma ligne, sur ce que je considère être en réalité territoire anglais.

Comme la région à l'ouest de Pembina, le long de la rivière, se colonise rapidement, il serait fort possible qu'il s'élevât des difficultés très-désagréables si une autorité *ad hoc* n'établit pas de délimitations convenables.

Je recommanderais donc fortement qu'on s'occupe de la chose au plus tôt.

J'ai l'honneur, etc.,

J. S. Dennis, A. P.,
Territoire de la Rivière-Rouge.

(No. 5,470.)

Ottawa, le 4 octobre 1869.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement, sur la recommandation du ministre des travaux publics, approuve le système proposé par vous, dans votre rapport en date du 28 août dernier, pour l'arpentage et les subdivisions des townships dans le territoire du Nord-Ouest.

Vous êtes donc autorisé à faire les arpentages d'après le système en question.

J'ai l'honneur, etc.,

F. Braun, secrétaire.

M. J. S. Dennis, A. P.,
Etablissement de la Rivière-Rouge.

(No. 8,438.)

A l'Honorable Ministre des Travaux Publics,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai tiré aujourd'hui sur vous, par l'intermédiaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au montant de mille piastres à compte des arpentages de ce territoire. Mes deux partis d'arpenteurs sont dirigés l'un par M. Hart, l'autre par M. Webb et continuent activement leurs opérations.

Le méridien est actuellement tracé jusqu'au township No. 10, et M. Hart va commencer à tracer le cercle de latitude vers l'ouest, entre les townships 10 et 11. M. Webb travaille au tracé du parallèle entre les townships 6 et 7 et est rendu vers l'est, assez près de la Rivière-Rouge.

J'ai l'honneur, etc.,

J. S. Dennis, A. P.

Fort Garry, le 9 octobre, 1869.

(No. 5,840.)

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 4 décembre, 1869.

Mémoire.—Le soussigné a l'honneur de faire rapport que les sommes suivantes ont été

dépensées jusqu'au 1er décembre 1869, pour les divers travaux dont l'objet est d'ouvrir une communication avec le Territoire du Nord-Ouest :—

Chemin de Fort Garry	$17,271 62
Arpentages de la Rivière-Rouge	7,847 88
Canaux du lac Supérieur et de la Rivière-Rouge (tracés.)	5,386 40
Chemin de Fort William	50,591 97
Total	$81,097 87

Et que, sur ce montant, $80,000 ont été dépensées en vertu d'ordres en conseil.

Que les ingénieurs de ce département, employés à ces travaux, s'occupent, en ce moment, de faire leurs rapports des opérations.

Qu'une somme additionnelle de $24,000 est requise pour travaux exécutés.

Le soussigné recommande qu'on mette à sa disposition la somme de $40,000 pour couvrir les dépenses déjà faites et faire continuer les travaux.

Respectueusement soumis.

HECTOR L. LANGEVIN,

Ministre des Travaux Publics, *par intérim.*

(No. 8,820.)

RAPPORT *d'un Comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 7 décembre, 1869.*

Relativement à un mémoire de l'honorable ministre, par *intérim*, des travaux publics, en date du 4 décembre 1869, faisant rapport que les sommes suivantes ont été dépensées jusqu'au 1er décembre 1869, pour les divers travaux dont l'objet est d'ouvrir une communication avec le territoire du Nord-Ouest :—

Chemin de Fort-Garry	$17,271 62
Arpentages de la Rivière-Rouge	8,847 78
Canaux du lac Supérieur et de la Rivière-Rouge (tracés)	5,386 40
Chemin de Fort William	50,591 97
Total	$81,097 87

Et que, sur ce montant, $80,000 ont été dépensées en vertu d'ordres en conseil.

Que les ingénieurs de ce département, employés à ces travaux, s'occupent en ce moment, de faire leurs rapports des opérations.

Qu'une somme additionnelle de $24,000 est requise pour travaux exécutés.

Le soussigné recommande qu'on mette à sa disposition la somme de $40,000 pour couvrir les dépenses déjà faites et faire continuer les travaux.

Le Comité soumet cette recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,

Greffier du Conseil Privé.

(No. 6,019.)

OTTAWA, le 11 janvier 1870.

MONSIEUR,—Relativement à la communication qui vous a été adressée de ce département, le 10 juillet dernier, et vous portait instruction de vous rendre au Fort Garry à l'effet de choisir les meilleures localités pour l'arpentage de townships destinés à la colonisation immédiate, —je suis chargé par l'honorable ministre des travaux publics de vous informer qu'au reçu de cet avis vous devrez revenir à Ottawa et vous présenter au ministère des travaux publics. Vous apporterez tous les documents officiels relatifs à votre mission afin que vous puissiez faire rapport à ce sujet et fournir les pièces justificatives nécessaires, etc.,

J'ai l'honneur, etc.,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Lieutenant-Colonel Dennis, A. P.,
Fort Garry.

(No. 9,233.)

WESTON, le 19 janvier 1870.

A Monsieur F. Braun,
Secrétaire du ministère des travaux publics, Ottawa.

MONSIEUR,—Ayant été requis par l'honorable M. McDougall de l'accompagner depuis Pembina jusqu'en Canada, j'ai reçu ici votre lettre du 11 courant. Je m'empresserai de me présenter au ministère des travaux publics et de rendre compte de la mission dans le Nord-Ouest qui me fut confiée le 10 juillet dernier.

Je me proposais du reste de partir sitôt que je serai guéri des suites d'un accident qui m'est arrivé à Abercrombie et me rend incapable de marcher depuis mon retour ici. Mais j'espère que dans huit jours je serai assez bien pour sortir.

J'ai l'honneur, etc.,

J. S. DENNIS, A. P.

(No. 9,398.)

COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE DE MONTRÉAL,
OTTAWA, le 4 février 1870.

Par télégraphe de Toronto.
A. M. F. BRAUN.

Veuillez m'envoyer mémoire des traites tirées par moi sur le département.

J. S. DENNIS.

(No. 6,203.)

OTTAWA, le 7 février 1870.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous transmettre un état des sommes payées à votre ordre pour les arpentages du Nord-Ouest.

J'ai l'honneur, etc.,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Lieutenant-Colonel J. S. Dennis, A. P.,
Toronto.

Etat des traites payées à l'ordre de M. J. S. Dennis, pour les arpentages du Territoire du Nord-Ouest.

1869.		$ cts.
30 juillet......	Payé votre traite du 24 juillet, 1869..................	500 00
2 août........	" " " 2 août..................	1,000 00
20 septembre..	" " " 1er septembre..................	2,010 00
4 octobre.....	" " " 31 août..................	1,581 67
12 novembre..	" " " 8 octobre..................	1,000 00
19 " ..	" " " 26 "	1,000 00
9 decembre....	" " " 1er novembre..................	1,000 00
1870.		
7 janvier......	" " " 20 "	2,000 00
		10,091 67

(No. 6,204.)

Ottawa, le 7 février 1670.

Monsieur,—Dans une lettre, en date du 17 décembre, 1869, vous expliquez les mesures prises par vous pour procurer une résidence au lieutenant-gouverneur à Fort Garry et avoir un bureau pour vous; à ce sujet, l'honorable ministre me charge de vous demander si quelqu'un a charge de ces édifices,—le nom de cette personne et les conditions auxquelles elle est engagée.

Vous voudrez bien m'informer également si partie du loyer de cette maison et des bureaux a été payée.

J'ai l'honneur, etc.,

F. Braun,
Secrétaire.

Lieutenant-Colonel Dennis, etc.,
Toronto.

(No. 9,507.)

Weston, le 10 février, 1870.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 courant, par laquelle vous me demandez des renseignements sur la manière dont sont gardés les édifices loués pour le gouvernement, à Fort Garry.

En réponse, j'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements qui suivent:—

1. La propriété connue sous le nom de "Silver Heights"—*(Mont d'Argent)*—qui a été louée et meublée pour l'usage du lieutenant-gouverneur, a été laissée à la charge du nommé Duffin, le jardinier qui y demeurait avec M. John McTavish à l'époque où j'ai passé bail. Duffin m'a été recommandé à titre de serviteur fidèle et de bon jardinier; il est convenu qu'il occupera la maison jusqu'à l'arrivée du gouverneur. Quant à son engagement ultérieur et son salaire pour le temps durant lequel il prendra soin de la propriété,—on fera aussi un règlement lorsque le lieutenant-gouverneur sera arrivé.

M. Duffin a reçu des provisions de mon bureau jusqu'à la première semaine de décembre, date à laquelle M. Grant fut obligé de partir. Mais j'ai lieu de croire que, depuis cette époque, M. John McTavish qui représentait la succession Rowand, lors de la passation du bail, a pris soin de Duffin et de la maison.

Jusqu'à la date mentionnée, rien n'avait été payé à Duffin pour son salaire comme gardien.

Je vous transmets ci-joint le bail que M. Grant m'a apporté. En vertu de ce bail, le premier semestre de loyer,—soit trente livres sterling,—sera payable le 4 du mois prochain.

2. Le bureau, comprenant l'étage inférieur et deux chambres à coucher à l'étage supérieur d'une maison de bois, à deux étages, a été loué à l'année, de M. Ryder Sarson, propriétaire, moyennant quarante-deux livres sterling, par année, payables trimestriellement. Le premier paiement a été effectué à la fin de novembre et le second trimestre sera payable à la fin du présent mois. La maison est à la charge de Joseph Crozen et de sa femme qui occupent l'étage inférieur en arrière du bureau. Ces deux personnes sont tout-à-fait de confiance. En vue des absences fréquentes et parfois prolongées que je devais être obligé de faire pour surveiller les arpentages, je crus qu'il était nécessaire d'avoir un homme de confiance à la maison, et lorsque les époux Crozen s'adressèrent à moi, m'apportant les meilleures recommandations, j'engageai leurs services De plus, comme il est presqu'impossible de trouver une pension dans le village de Winnipeg, il fut convenu qu'ils feraient mon ordinaire. Crozen ne peut travailler s'étant cassé un bras, il y a quelques années, et depuis cette époque sa femme le fait vivre ainsi que ses deux enfants en travaillant à la couture. Ils consentirent à faire mon service et prendre soin de la maison sans aucune rétribution pourvu que j'approvisionnasse la maison, et j'acceptai cet arrangement. Ils ont apporté leur mobilier, etc., etc.

Je suis en communication avec Crozen, et je l'ai chargé de prendre bien soin des articles appartenant au gouvernement qui se trouvent dans la maison et dont j'ai dressé une liste approximative que vous trouverez à la marge. Il y a sur cette liste deux ou trois meubles que je prendrai à mon propre compte si je reste dans le pays.

Il faut maintenant que je vous explique ce que sont devenus les deux attelages que j'achetai à St. Paul pour notre voyage. Ils se composaient d'une paire de chevaux rouans, une jument alezan et un cheval noir. L'un des rouans, acheté par le parti de M. McDougall, est actuellement à St. Cloud avec les autres chevaux achetés pour le gouvernement. L'autre a été enlevé de l'écurie par un parti de français armés et O'Donohoe, chef des insurgés, s'en sert comme de "cheval de bataille." On a envoyé le cheval noir à M. Joseph Monkman, dans la partie inférieure de la colonie, où l'on pense qu'il sera en sûreté. La jument alezan a été laissée aux soins de M. Provencher qui s'en servira pendant l'hiver.

J'ai l'honneur, etc.,

J. S. Dennis.

A l'honorable
Ministre des Travaux Publics,
Ottawa.

Mémoire.—A l'établissement de la Rivière-Rouge, le second jour de septembre, mil-huit-cent-soixante-neuf: Il est convenu entre James McKay, agissant pour et au nom des héritiers et représentants de feu James Alexander Rowand, d'une part, et John Stoughton Dennis, d'autre part, comme suit:—

Que le dit James McKay convient, par le présent, de louer, et le dit J. Stoughton Dennis convient, par le présent, de prendre (pour l'usage de l'honorable Wm. McDougall,) toute la maison située sur la rive ouest de l'Assiniboine, et connue sous le nom de "Silver Heights," avec toutes ses dépendances y compris tout le lot de terre inscrit dans le registre officiel sous le numéro 1,258, et ayant six chaînes de front, et le lot contigu d'une chaîne et demie étant la partie inférieure du lot 1,259, et tous les édifices construits sur les dites terres, aux conditions suivantes, savoir:—

Que le dit J. S. Dennis entrera en possession de la dite maison, dépendances et terres, le quatrième jour de septembre mil huit cent soixante-neuf, pour un terme de deux années à partir de cette date, moyennant un loyer annuel de soixante livres sterling pour la première année, et quatre-vingt-quatre livres sterling pour la seconde année.—ces deux loyers étant payables semestriellement, et le premier paiement devant être fait le 4 mars 1870, le dit J. S. Dennis ayant l'option de remettre possession de la dite propriété à la fin de la première année et, ce faisant, sera dégagé de toute responsabilité pour le loyer de la seconde année;

Qu'à ses frais et dépens, le dit J. S. Dennis pourra faire à la maison et sur les dépendances toutes réparations et altérations que M. McDougall pourra désirer, sans avoir, d'une part, aucun droit à en être remboursé par le dit James McKay et, d'autre part, sans être aucunement responsable envers le dit James McKay pour aucune dépréciation que ces réparations et changements pourraient être supposés faire subir à la maison et aux dépendances ;

Qu'à ses frais et dépens, le dit J. S. Dennis pourra construire, sur la dite propriété, toutes dépendances, telles qu'écuries et remises, que M. McDougall pourra demander et qu'en abandonnant possession de la dite propriété, à la fin de la première ou de la seconde année, suivant le cas, le dit J. S. Dennis pourra faire enlever aucune des bâtisses qu'il aura fait construire ;

Que ni le dit J. S. Dennis, ni M. McDougall n'auront le droit de sous-louer la propriété ;

En foi de quoi les parties ont opposé leurs signatures, en duplicate, à la date ci-dessus mentionnée.

JAMES MCKAY,
J. S. DENNIS.

En présence de
J. S. McTavish,
J. J. Hargrave.

MÉMOIRE.—Il est convenu en outre que si M. Dennis fait mettre des clochettes dans la maison, il pourra les faire enlever à l'expiration du bail, à moins que M. McKay ne veuille les acheter et payer les frais de pose.

JAMES MCKAY,
J. S. DENNIS.

En présence de
J. S. McTavish,
J. J. Hargrave.

(No. 9,565.)

OTTAWA, le 12 février, 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre rapport sur les arpentages du Nord-Ouest, faits en vertu des instructions que j'ai eu l'honneur de recevoir du ministère des travaux publics le 10 juillet dernier.

Je partis de Toronto pour Fort Garry le 28 du même mois ; j'employai ces 18 jours à faire mes préparatifs et j'arrivais à l'établissement de la Rivière-Rouge le 20 août.

Une semaine plus tard, je vous envoyais un rapport exposant un système pour l'arpentage des townships du territoire et, conformément à ce que je disais dans ce rapport, je quittai Fort Garry le 3 septembre pour tracer le méridien de Winnipeg.

Le 28 septembre, cette ligne était tracée jusqu'à la rivière Assiniboine ; je laissai alors M. Hart, avec le même parti et les mêmes instruments, pour continuer le tracé, et je reviens à mon bureau. Comme je l'ai dit dans mon rapport, j'organisai un parti d'arpentage sous les ordres de M. Webb, A. P., pour tracer la ligne de base entre les townships 6 et 7, vers l'Est, à partir du méridien pour arpenter un township à la Pointe-des-Chênes.

Quant au personnel, le salaire, etc., de ces partis, j'ai l'honneur de vous renvoyer à l'état ci-joint (B), et j'appellerai votre attention sur le tracé marqué (A) qui servira à l'intelligence de ce rapport.

Après le départ de M. Webb et de ses hommes, je travaillai à une carte en vue de la soumettre sitôt l'arrivée du gouverneur et de la faire lithographier afin de faciliter les arpentages ; cette carte comprenait la région entre le lac des Bois et le Fort Ellice, jusqu'à

25 milles au nord de la frontière. Cette carte indique le tracé des townships d'après le système proposé, la manière dont les méridiens convergent, et les calculs à cet égard, etc. Ce travail m'occupa presque tout le mois d'octobre et, avec l'aide M. Grant, j'avais presque terminé le 30, lorsque des troubles ayant éclaté quelques jours plus tôt et la situation devenant grave, j'allai trouver l'honorable M. McDougall à Pembina pour me consulter avec lui, comme je l'ai expliqué dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

J'expliquerai maintenant les opérations de MM. Hart et Webb durant le reste de la saison.

M. Hart continua le tracé du méridien jusqu'au township No. 11, et alors se dirigea vers l'ouest sur le parallèle de latitude entre dix et onze, en vue de le continuer jusqu'au Portage de la Prairie, afin de le tracer et de déterminer l'emplacement d'un ou deux townships. Mais après un parcours de 3 à 4 milles, sa ligne rencontra la mienne sur la côte est du lac dit "Shoal Lake." De ce point, conformément à des instructions, il revint sur le méridien à l'angle sud du township 10 et tira une ligne entre les townships dix et neuf, vers l'ouest, en traversant le 1er rang, puis gagnant le nord sur un méridien formant la ligne de séparation entre les rangs 1 et 2 à l'ouest, et continuant jusqu'à "Shoal Lake"; là pourtant il fit erreur, car sa ligne toucha la côte sud-ouest du lac à environ 6 ou 7 milles en amont, et il fut obligé de revenir sur ses pas pour continuer la ligne de base entre les townships 9 et 10 à l'ouest, en traversant un autre rang. Le parti était occupé sur cette ligne et avait presque traversé le township lorsque, la révolte mentionnée ayant eu lieu, et comme je désirais avoir M. Hart à ma disposition pour le cas où ses opérations seraient entravées et voulais m'assurer les services du guide Hartlett, je donnai ordre à M. Hart de revenir et d'employer le reste de la saison à tracer les lignes intérieures des townships situés entre le méridien et la Rivière-Rouge, au nord du township 8. On présumait que ce travail une fois terminé, l'approche de l'hiver empêcherait la continuation des arpentages des townships, et M. Hart devait alors faire un arpentage détaillé de l'établissement inférieur, c'est-à dire de la partie habitée par les Anglais et les Ecossais. Je dois dire ici que j'avais préalablement expliqué aux colons le but de ces arpentages qui ne devaient rien changer aux limites ni aux propriétés, mais constater seulement la position des propriétés d'un chacun pour en faire rapport au gouvernement qui avait l'intention de confirmer par actes authentiques les droits des occupants *bonâ fide*.

La population anglaise sembla comprendre la nécessité de cette mesure et combien il était avantageux pour elle de voir ses titres confirmés et régularisés ; aussi, elle seconda autant que possible les arpenteurs dans leurs travaux.

Toutefois, je donnai des ordres précis de ne faire aucun arpentage dans la partie de l'établissement occupée par les Métis français. Le jour même de mon arrivée, le 21 août, j'étais allé rendre visite aux autorités de l'église catholique romaine, au palais de St. Boniface, où j'eus l'honneur de voir le Père Tissot, le Père Allard et d'autres ecclésiastiques auxquels j'avais donné les mêmes explications qu'aux Anglais et aux Écossais. Ces messieurs se montrèrent très-favorables à la mesure et me promirent qu'ils l'expliqueraient à leurs ouailles en leur recommandant de ne mettre aucune entrave aux arpentages. Toutefois, comme la révolte éclata quelques semaines après et que je voulais ne porter aucun ombrage à ce parti, je donnai les ordres sus-mentionnés auxquels, à ma connaissance, aucun des hommes employés à l'arpentage n'a dérogé.

Le 11 octobre, le capitaine Webb fut arrêté dans ses travaux d'arpentage par un parti d'hommes armés à la tête desquels était Louis Riel. Il avait, à ce moment, tracé la ligne de base mentionnée, à l'est, en partant du méridien jusqu'à environ trois milles de la Rivière Rouge. Après avoir constaté que les choses ne s'arrangeraient pas de sitôt et qu'il ne pourrait continuer des travaux sur cette ligne, son parti se retira après avoir reçu instruction de tracer les lignes extérieures des townships au nord de l'Assiniboine et à l'est du méridien jusqu'à la Rivière-Rouge et de compléter ce tracé de manière à le relier aux lignes tracées par M. Hart, puis de continuer les arpentages chez les colons Anglais, le long de la rivière Assiniboine.

Il n'y eut pas d'autre opposition aux arpentages, mais au moment où on allait terminer les travaux, vers la fin de novembre, la gelée entrava beaucoup le travail des talus. Toutefois

le tracé des lignes extérieures des townships se termina d'une manière satisfaisante et les partis d'arpentage travaillaient activement dans la colonie anglaise et écossaise lorsqu'à mon retour, le 1er décembre, chargé alors d'une mission spéciale par M. McDougall, je crus nécessaire d'utiliser les connaissances militaires que presque tous les arpenteurs avaient acquises dans nos écoles et d'organiser une force armée pour essayer de rétablir la paix dans la colonie.

Les partis d'arpentage se retirèrent donc le 2 décembre. Celui de M. Hart se rendit au Fort de Pierre, et le capitaine Webb, avec son parti, fut envoyé au Portage de la Prairie pour organiser des compagnies. Ils remplirent fidèlement leurs pénibles fonctions jusqu'au 11 de ce mois, date à laquelle la mission dont m'avait chargé M. McDougall étant terminée, —comme l'explique la commission transmise au gouvernement,—je donnai ordre à ces partis de reprendre leurs arpentages.

Je dois dire qu'en vue de l'économie, sitôt que les lignes de townships furent tracées, je renvoyai chevaux et charrettes et réduisis le personnel de chaque parti à l'arpenteur, 2 chaîneurs, 2 porte-pavillon et deux hommes pour porter les paquets et travailler à la hache, —en tout 7 personnes.

On trouva aussi que durant l'hiver, il était beaucoup plus commode de prendre pension à la semaine chez les cultivateurs. Ce plan était beaucoup moins coûteux que l'autre, savoir : l'achat des provisions et l'emploi d'un cuisinier pour chaque parti.

Mais on ne pouvait procéder ainsi que parmi les colons bien disposés envers les arpenteurs.

Jusqu'au 25 *ultimo*, en l'absence de nouvelles, j'avais espéré que MM. Hart et Webb avaient pu continuer leurs travaux, mais on verra par les lettres de M. D. A. Grant et du capitaine Webb (C et D) ci-jointes, qu'ils ne purent continuer leurs arpentages parce qu'ils craignaient d'exciter l'animosité des colons Français de Fort Garry.

M. Grant fait rapport que M. Webb avait l'intention de traverser jusqu'au Fort William, S'il exécute ce plan, et je crois qu'il y réussira, il en résultera de grands avantages pour le gouvernement, parcequ'il traversera la région en ligne aussi droite que possible et pourra recueillir de précieux renseignements sur une région qui possède un intérêt particulier dans le moment actuel.

M. Webb est encore au Portage de la Prairie avec son parti, et si les choses peuvent s'apaiser au Fort Garry, j'espère que bientôt il n'y aura plus aucune opposition à ses travaux.

Persuadé qu'il est nécessaire, pour les travaux à venir, d'avoir des copies des cartes qui se trouvent au bureau de la Compagnie de la Baie d'Hudson, cartes qui indiquent les octrois de terre mais sont en fort mauvais état, aussi copie du seul registre où sont entrées les diverses concessions de terres aux particuliers,—quelques-unes de ces entrées étant au crayon seulement,—j'employai à ce travail M. D. Codd, élève arpenteur de M. Snow et excellent dessinateur, au prix de deux piastres par jour ou soixante piastres par mois, sans autre rétribution. M. Codd travaillait depuis cinq ou six semaines et avait terminé la copie des cartes et commencé celle du registre lorsque les insurgés de Fort Garry s'emparèrent de son ouvrage et le chassèrent lui-même.

Voici un état approximatif des travaux faits jusqu'à ce jour :—

Lignes méridiennes est et ouest,—limites des townships tracées sur le terrain et marquées par des poteaux et talus à chaque section de quartier .... 182 milles.

Arpentage des terres en culture à l'ouest de la Rivière-Rouge et en aval de la paroisse de St. Jean, ainsi qu'en remontant la rive nord de l'Assiniboine entre Fort Garry et " Silver Heights " (ou

un peu au-delà de ce dernier point, près du "Ruisseau à l'Esturgeon") déterminant les limites actuelles (sans faire aucun changement), la position des bâtiments, celle des chemins et de la traverse de la rivière en avant.................................. 20,000 acres

Dessins.

1. Carte, sur une grande échelle, de la région entre le Lac des Bois et Fort Ellice (mentionnée plus haut.)

2. Plan, à l'échelle de 60 chaînes au pouce, indiquant les concessions de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur la Rivière-Rouge et l'Assiniboine, d'après les cartes de la compagnie, indiquant les points où les townships extérieurs,—d'après le système adopté,—viendront couper ces concessions.

3. Un plan complet de township, à l'échelle de 40 chaînes au pouce.

4. Deux copies des cartes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, indiquant les concessions telles que notées.

J'ai tout lieu de croire qu'on retrouvera ces plans, ainsi que les autres papiers et instrument laissés à mon bureau, car je n'ai point entendu dire que les insurgés aient rien enlevé; cependant, au mois de novembre, une sentinelle vint enlever 3 carabines,—propriété particulière,—et dernièrement l'un des chevaux du gouvernement a été enlevé de l'écurie. Je vous adresse, à ce sujet, une lettre reçue hier de M. Crozen, gardien de la propriété.

Je vous adresse, à la même date, une lettre séparée contenant les comptes.

Je vous soumettrai maintenant quelques observations sur la nature du pays autant que j'ai pu l'étudier personnellement. La "Pointe-des-Chênes" et le "Portage-de-la-Prairie" sont évidemment les deux localités qui se recommandent d'abord à l'attention pour l'établissement de townships. Les colons qui cherchent des terres arables songent surtout à ces deux localités, et l'on pourrait établir deux townships dans la première et trois ou quatre dans la seconde, y comprise une partie de la section de "White Mud River."

En outre, je dois dire que toute la vallée de la rivière Rouge, soit 30 milles sur les deux rives,—est parfaitement propre à la colonisation. Il y a sans doute des parties où le sol a un caractère salin et ne serait pas propre à la culture du grain, mais on pourrait, à ces endroits, établir d'excellents pâturages. A l'est, la région est mieux boisée et mieux arrosée qu'à l'ouest; toutefois, à l'ouest, le long des Rivières aux Marais, au Gratias, de l'Ile des Bois et Salée, il y a de vastes étendues de terre arables.

Après avoir traversé l'Assiniboine, c'est-à-dire dans les townships 8, 9 et 10, sur le méridien, et continuant à l'est jusqu'à la rivière Rouge, puis ouest et nord-ouest en tournant "Shoal Lake" et Manitoba, la région est excellente pour les pâturages, mais serait peu propre à la culture du blé parcequ'elle est marécageuse dans les bas-fonds et d'un caractère salin sur les terres élevées. Mais pour l'élève du bétail, c'est une excellente région. MM. Boyd et Inkster ont une "ferme à bétail" (*cattle station*) à l'ouest du méridien, dans la section 16 du township 9, 1er rang à l'ouest, et je fus agréablement surpris en apercevant leurs troupeaux qui forment de 200 à 300 têtes d'excellent bétail.

En deux mots, aucune région du territoire n'est plus favorable soit à la culture, soit à l'élève du bétail.

Je ne me trompais aucunement dans la perspective que je vous annonçais par lettre du 21 août dernier, au sujet de la récolte. Des hommes compétents m'affirment que le rendement a été de 40 et même de 50 minots à l'acre. Le sol des vallées de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine qui semble formé de marne calcaréo-argileuse, est, sans contredit, un des plus riches que j'aie jamais vus.

Nul doute que du moment où l'ordre sera rétabli, du moment où une bonne administration sera organisée et où l'on suivra un bon système d'émigration, un grand nombre des émigrants qui viennent tous les ans d'Europe pour aller s'établir dans les États de l'ouest s'arrêtera dans cette région.

Je regrette sincèrement que les troubles qui agitent la colonie depuis le mois d'octobre aient empêché la continuation des arpentages qui sans cela, auraient certainement été faits d'une manière plus complète et plus satisfaisante.

Mais je ne puis que soumettre les faits à votre considération.

J ai l'honneur, etc.,

J. S. Dennis, A. P.

A l'Honorable
Ministre des Travaux Publics,
Ottawa.

(B.)

Parti de M. Hart.

Noms.	Attributions.	Chevaux, coût par jour.	Voitures, coût par jour.	Total par jour.	Remarques.
				$ cts.	
Milner Hart	Arpenteur			4 00	Salaire commençant au 27 juil.
C. W. Boulton	Chaineur			1 00	,, 3 septembre.
J. D. Mulkins	Chaineur			1 00	,, ,,
Wm. Durie	Porte-pavillon			1 00	,, ,,
Wm. Dow	Porte-pavillon			1 00	,, ,,
Francis Sauvé	Cuisinier			1 00	Cet homme a été envoyé par M. McKay, qui reçoit 75 cts. par jour pour son salaire, - les 25 cts. restant, sont pour son salaire comme cuisinier.
Isaac Ledoux	Conducteur			0 75	Engagé par M. McKay qui retire son salaire.
E. Vermette	Conducteur	2 à 75 cts. chacun.	Y compris les voitures	1 50 0 75	Pour 2 chevaux et voitures. Pour salaire.
Wm. Hallett	Guide et interprète	1 ,,	Y compris les voitures	0 75 1 66	Pour chevaux et voitures. Pour salaire à $50 par mois.
* James McKay		3 à 75 cts. chacun.	Cheval et voiture	2 25	Ce montant, avec $1.50 pour F. Sauvé et J. Ledoux, rapporte $3.75 par jour à M. McKay.

* M. McKay n'appartient pas au parti, mais il a fourni F. Sauvé et J. Ledoux, ses propres employés ainsi que 3 chevaux et voitures.

Parti de M. Webb.

A. C. Webb	Arpenteur			4 00	N'ayant pas de données exactes, je ne saurais indiquer les chiffres ; mais je pense que l'engagement de M. Webb date du 12 août.
W. A. Fanner	Chaineur			1 00	Salaire datant du 4 octobre.
G. Newcomb	Chaineur			1 00	,, ,,
C. M. Hamilton	Porte-pavillon			1 00	,, ,,
N. Marion	Porte-pavillon			1 00	,, ,,
P. Vallette	Conducteur et cuisinier			1 00	Sur ce salaire, 25 cts. sont payés à M. Valette et 75 cts. à M. Dease.
A. Delorme	Conduct. et piqueur			0 75	M. Dease reçoit les mêmes gages.
Jos. Delorme	,,			0 75	,, ,,
G. La Fournaise	,,			0 75	,, ,,
W. La Fournaise	,,			0 75	M. Dease a fourni les cinq hommes dont les noms précèdent le sien dans le tableau et il reçoit, en tout, $8.25 par jour.
* Wm. Dease		6 chev à 75 c. chaq.	y comp. voitures.	4 50	

* M. Dease n'appartient pas personnellement au parti, mais, comme M. McKay, il a fourni un certain nombre de chevaux et voitures,—6 en tout,—ainsi que 5 hommes. Les voitures sont nécessaires dans l'arpentage des prairies pour transporter le bois, l'eau, l'équipement de camps, les provisions, etc.

Note 1.—C'est le gouverneur McTavish qui nous recommanda fortement d'avoir un guide et interprète attaché à chaque parti d'arpentage. Pour le parti de M. Webb la place fut offerte à un nommé Goulet qui la refusa,—et on n'en choisit pas d'autre.

2.—Les partis n'ont jamais été plus forts qu'à ce moment.—Subséquemment quelques hommes ont été changés. (Voir les comptes.)

(Signé,) J. S. Dennis.